

**ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021-10**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 02
Votants : 13

L'an deux mil vingt et un
Le 18 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Dominique FLACHER, Adjoint
Date de la convocation 05 février 2021

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2021

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Pascale CHOTEL, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Albane PINEDE, Sylvie SABATIER

ABSENTS / EXCUSES : Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL ; Philippe PELLET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Annie PIGNEDE

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Après avoir entendu l'exposé de la commission « Finances » sur la situation financière de la commune,

M. le Maire explique qu'il est nécessaire que le taux des taxes communales augmente cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

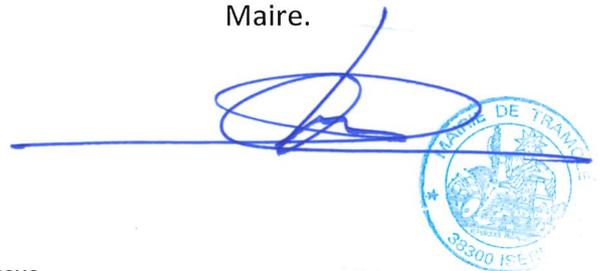
DECIDE, à l'unanimité, de modifier le taux des taxes en 2021 comme suit :

Taxe d'habitation : 14.30% - non modifiable donc taux identique

Taxe sur le foncier bâti : passage de 18.20% à 19,20 % soit un cumul avec le taux de référence départemental 2021 de 35,10 % (dont taux départemental de 15.90 %)

Taxe sur le foncier non bâti : passage de 51.50% à 52,50 %

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Transmis et Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et Affiché